

Arrêté fédéral concernant le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1985

du 11 décembre 1984

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 13, lettre d, de la loi sur l'organisation des PTT¹⁾;
vu le message du Conseil fédéral du 17 octobre 1984²⁾,

arrête:

Article premier

¹ Le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1985, présentant un bénéfice d'entreprise de 255 885 000 francs et des investissements de 2 134 373 000 francs, est approuvé.

² Si le bénéfice d'entreprise budgétisé est atteint, il sera utilisé de la façon suivante:

	Fr.
– Versement à la Caisse fédérale	150 000 000
– Versement à la réserve générale de financement	66 000 000
– Versement à la réserve de compensation	39 885 000

Art. 2

¹ L'effectif moyen du personnel soumis à autorisation de l'Entreprise des PTT est fixé pour 1985 à 57 004 personnes.

² Si l'augmentation du trafic prise pour base de calcul dans le budget n'est pas atteinte, l'effectif moyen du personnel doit être réduit dans une mesure correspondante.

³ Si un accroissement extraordinaire du trafic l'exige impérieusement et que les conditions fixées à l'article 2, 2^e alinéa, de la loi fédérale du 4 octobre 1974³⁾ instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales soient remplies, une augmentation des effectifs moyens peut être demandée pour les services d'exploitation.

Art. 3

Sont ouverts à l'Entreprise des PTT des crédits d'engagements:

- d'un montant de 345 850 000 francs pour des terrains et des constructions,

¹⁾ RS 611.0

²⁾ Pas publié dans la FF.

³⁾ RS 611.01

- d'un montant de 723 791 000 francs pour des commandes de matériel à valoir sur les années 1986 et suivantes,
- d'un montant de 61 200 000 francs pour des ordinateurs.

Art. 4

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 3 décembre 1984

Le président: Koller

Le secrétaire: Zwicker

Conseil des Etats, 11 décembre 1984

Le président: Kündig

La secrétaire: Huber

Arrêté fédéral concernant le budget financier de l'Entreprise des PTT pour l'année 1985 du 11 décembre 1984

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.12.1984
Date	
Data	
Seite	1501-1502
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 241

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.